

HMI

OUVERTE A TOUS LES AGENTS DU MINISTÈRE DES FINANCES
RENDEZ-VOUS SALLE CHARANCE CITÉ DESMICHEL
— VENDREDI 26 SEPTEMBRE 11H —

ASCL

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Au 1er janvier 2026, les agentes et agents du ministère devront obligatoirement avoir souscrit à une protection sociale complémentaire.

- De quoi parle-t-on ?
- Quelles conséquences pour vous ?
- Quels droits et obligations pour vous ?
- Quelle couverture santé et prévoyance pour vous ?
- Quelles options prendre ?
- Quel calendrier de mise en place ?
- Quel prestataire retenu ?

Nous répondrons à toutes vos questions.
Venez nombreuses et nombreux

Vous pouvez bénéficier de cette autorisation d'absence conformément à la décision ministérielle du 7 juillet 2000 et en application de la circulaire n° 2017/06/7239 du 13/12/2017, actualisée à la date du 20 août 2019.

